

Survie numérique

«Les réseaux sociaux sont devenus de gigantesques catacombes»

En marge de la Toussaint, veille de la Fête des morts, le chercheur lausannois Olivier Glassey observe le sort qu'il leur est réservé dans la sphère numérique.

Anne-Sylvie Sprenger, Protestinfo

Quel est le sort réservé à nos défunts sur la Toile? Telle est la question sur laquelle s'est penché le sociologue Olivier Glassey, spécialiste des pratiques sociales en ligne à l'Université de Lausanne. Car si sur Terre on ne saurait échapper à la mort, la disparition digitale s'avère plus compliquée qu'il n'y paraît. Et si la mort numérique n'appartenait déjà plus qu'à des jours lointains?

Le monde numérique connaît-il aussi ses défunts?

Nous passons notre existence à produire des traces numériques: codes d'accès, photos, échanges ou réactions à des posts. Avec les années, les réseaux sociaux sont devenus de gigantesques catacombes de données liées à des personnes décédées. Facebook en comptabilise des millions chaque année. Des chercheurs se sont même amusés à calculer le moment où il s'y trouverait plus de morts que de vivants. Qu'advient-il, dès lors, de la dépouille numérique des personnes décédées?

Les internautes prennent-ils suffisamment en considération cette nouvelle donne?

Un basculement s'est produit ces dix dernières années, car une majorité d'internautes a vécu la disparition d'une connaissance sur un réseau social. Et l'on a pris conscience que lors du décès d'un proche, il y a tout un volet numérique dont on peut difficilement faire abstraction, qu'il s'agisse d'éléments administratifs ou plus personnels. La gestion de ces informations s'ajoute au stress et à toute la logistique, qui est déjà éprouvante lors d'un décès.

Comment gérer ces données numériques?

De plus en plus de dispositions testamentaires contiennent désormais un volet numérique, définissant les personnes qui en auront la responsabilité. Sur Facebook par exemple, l'ayant droit a grosso modo trois possibilités: fermer le compte, le transformer en page commémorative, ou encore prendre en charge la page du défunt pour continuer à faire vivre sa mémoire. Les façons d'envisager notre au-delà numérique sont sensiblement différentes d'un in-

dividu à l'autre et cela peut créer des désaccords au sein d'une même famille.

La permanence de ces données peut-elle interférer avec le processus de deuil?

Il est parfois possible d'assister à un phénomène de revenants numériques. Un algorithme ou quelqu'un «like» un contenu lié à une personne décédée et nous donne l'impression que le compte de celle-ci est actif. Cela peut être très déstabilisant pour les proches, car la mise à distance est un élément essentiel du processus de deuil. Les cimetières avaient justement cette fonction d'éloignement. Or avec le numérique, nos morts restent à portée de clic. De la même manière, on observe qu'il est souvent difficile de se résigner à effacer certaines données inutiles comme un ancien numéro de téléphone sans nous demander si



Olivier Glassey, spécialiste des pratiques sociales en ligne à l'UNIL

cela n'équivaut pas à oublier un peu le défunt.

Peut-on faire de mauvais choix quant à la gestion de ces contenus?

La question que l'on se trouve contraint à se poser est de décider ce que l'on veut voir et savoir de la personne qui est décédée. A-t-on vraiment envie d'avoir accès à l'intégralité de ses conversations intimes ou souhaite-t-on préserver l'image que nous avons d'elle? À quel moment on revisite la mémoire d'un être cher et à quel moment on entre dans une forme de voyeurisme numérique un peu

morbide? C'est pour cela qu'il est important d'exprimer clairement de notre vivant quels sont nos souhaits par rapport à nos traces numériques.

Quel est le rôle de l'industrie du web face à ces problématiques?

Le nombre de morts sur les réseaux leur pose des problèmes logistiques et juridiques, car les disparus demandent pas mal de ressources. Or, par rapport à ça, les réseaux sociaux sont assez ambivalents: la fermeture d'un compte nécessite plus de documents officiels, la transformation en page mémorielle est bien plus aisée. En fait, il est plus avantageux pour le réseau social qu'une personne décédée reste dans son écosystème numérique, les flux de messages post mortem pouvant encore représenter des opportunités économiques...

Il y aurait d'ailleurs tout un marché basé sur ces données...

Avec l'intelligence artificielle et la réalité virtuelle, on peut désormais développer des interactions avec des avatars qui sont des ersatz numériques. De plus en plus d'entreprises promettent ce genre d'au-delà numérique, où les données extraites de votre vie en ligne animent un robot conversationnel ou une intelligence artificielle. Ces entreprises proposent de créer une sorte d'alter ego numérique qui nous survivra. Il y a une dizaine d'années, un service proposait déjà d'envoyer des messages à vos descendants des années après votre décès. Cela pose la question de notre rapport avec notre destinée post mortem. Ces services de revenants numériques seront-ils finalement perçus comme un cadeau, ou une angoisse pour ceux qui nous survivront?

Des codes QR en guise d'épitaphe



Sur des tombes, comme ici au Salvador, des codes QR mènent à des photos, textes ou vidéos des défunts. KEYSTONE

● La survivance de notre être numérique soulève des questionnements éthiques «auxquels on commence juste à réfléchir», admet Ralf Jox, bioéthicien au CHUV participant à une étude interdisciplinaire sur la «Mort à l'ère numérique». Aujourd'hui, un marché se développe à partir des données que l'on sème tout au long de sa vie. «L'industrie de survie numérique («digital afterlife industry») augmente rapidement», atteste ce spécialiste. On assiste par exemple à l'apparition de codes QR sur des tombes. «Quand j'en ai vu pour la première fois, j'étais abasourdi», exprime le bioéthi-

icien, qui comprend toutefois l'intérêt de la démarche. «Si le code QR, qui mène à des photos, textes ou vidéos de la personne, facilite le deuil...» Mais ce n'est pas tout: «Il est même possible de «réanimer» les défunts par le biais de l'intelligence artificielle et d'interagir avec des avatars post mortem», indique Ralf Jox. Des sociétés proposent ainsi de «chatter» avec l'avatar de son proche décédé. Que penser de pareille offre? «Personnellement, je n'arrive pas à comprendre l'attractivité d'une telle communication», formule-t-il. «Si je crois à l'existence après la mort (vie éternelle, au-delà,

etc.), je peux entrer dans un dialogue avec la personne décédée intérieurement, dans mes pensées, mes émotions, mes souvenirs. Si je n'y crois pas, je suis toujours douloureusement conscient que l'autre n'est plus là.» S'il se dit contre «une réglementation du deuil», il n'en pose pas moins un regard critique sur ce miroir aux alouettes. «Si je peux «chatter» avec un avatar qui raboute des bribes d'expressions d'antan, comment puis-je oublier que ce n'est pas la personne qui répond, mais une machine? On se ment à soi-même: on veut croire que le défunt nous a

parlé, mais en vérité il ne l'a pas fait et on le sait.» Sur ces questions, «tous les acteurs humains ont une responsabilité à endosser, et les entreprises du web tout particulièrement, car elles ont un pouvoir farouche», assène-t-il. «Il est hautement souhaitable qu'elles réfléchissent sur ces questions, dialoguent entre elles et avec les usagers, le public et les experts en éthique, et se donnent une charte éthique.» Un brin utopiste face à l'attrait du marché? «La question d'une régulation spécifique par des lois nationales et des conventions internationales se pose également.»

La gauche s'inquiète pour les emplois

Grand Conseil

Face à la crise, les partis de gauche demandent au gouvernement quelle est sa stratégie et suggèrent des pistes.

Les groupes socialistes, Verts et Ensemble à Gauche & POP au Grand Conseil s'inquiètent des conséquences de la crise énergétique sur les ménages aux revenus modestes, ainsi que sur les entreprises. La gauche critique l'attentisme du gouvernement et esquisse quelques pistes d'aides.

«Pour l'heure, nous n'avons pas eu beaucoup d'annonces de la part du Conseil d'État», a déploré lundi devant la presse Romain Pilloud, député et président du PS vaudois.

Un bouquet d'interventions parlementaires a été déposé, traitant, sous des angles divers, du risque de pénurie d'électricité et de ses conséquences. Elles demandent surtout au Conseil d'État, tout particulièrement au Département de l'économie d'Isabelle Morret, comment il entend agir.

Premier souci: la crise énergétique est une menace pour l'emploi, et met en difficulté des PME comme les boulangeries ou les brasseurs qui ne peuvent pas réduire leur consommation. Une interpellation de Jean Tschopp (PS) demande de prendre des mesures pour préserver l'emploi (avec des RHT ou en cadrant le télétravail) et pour accélérer le virage des entreprises vers le renouvelable.

«Silence» du Conseil d'État

Felix Stürner (Verts) s'inquiète de la fermeture du site de Crema à Lucens, et du «silence» du Conseil d'État à ce sujet. Quelle est la stratégie du gouvernement pour préserver les postes de travail notamment dans la situation de crise actuelle? demande-t-il.

Dans une autre interpellation, Alice Genoud, présidente des Verts vaudois, veut savoir comment le Conseil d'État se positionne face à la libéralisation du marché de l'électricité, que la gauche a toujours combattue. Elle lui demande aussi d'intervenir pour inciter les entreprises à se tourner vers les énergies renouvelables.

Le groupe Ensemble à Gauche & POP a déposé deux motions. La première propose de verser un montant aux ménages modestes pour les aider à payer leur électricité, le groupe évoquant 250 francs comme «base de réflexion». La seconde motion veut que le Canton ancre la sobriété énergétique dans la loi sur l'énergie.

Enfin, Romain Pilloud (PS) se soucie des possibles répercussions sur les écoliers et étudiants. Ceux-ci fréquentent des établissements, notamment les hautes écoles, qui sont de gros consommateurs d'électricité et s'exposent à des risques de fermetures, au moins partielles. Le député demande au Conseil d'État quelles sont les solutions envisagées. **ATS**

PUBLICITÉ



14 novembre 2022
journée internationale du DIABÈTE

Dépistage offert aux patients diabétiques sans suivi ophtalmologique

Les personnes diabétiques ont deux à cinq fois plus de risque de développer des maladies oculaires. Dans le cadre de la journée internationale du diabète, des tests de dépistage gratuits sont proposés dans différents centres Swiss Visio du 14 au 18 novembre. Toutes les informations sur www.swissvisio.net. Prise de rendez-vous par téléphone au +41 58 274 23 05.

SWISS VISIO
Network

SWISS MEDICAL NETWORK MEMBER
Swiss Visio Network · info@swissvisio.net · www.swissvisio.net